

OBJET

Date : 15 janvier 2024

Présents : Mesdames les Professeures Sandrine DABERNAT, Caroline GRONNIER, Laura RICHERT et Dominique LIGUORO*, Messieurs les Professeurs Pierre MERVILLE, Patrick DEHAIL, Éric DOBREMEZ, Alexandre OUATTARA, Igor SIBON, Pierre DUBUS*, Jérôme HARAMBAT* et Jean-Philippe JOSEPH*, Madame le Docteur Hélène CASSOUDESALLE, Messieurs les Docteurs Thomas BIENVENU et Florent GUERVILLE, Mesdames Chloé PASLIN, Salomé BLACKWOOD, Louna CHERVIN et Eheina GOIEASKOETXEA-ETCHART, Monsieur Hadrien POMMIERS, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Médecin en Chef Emmanuel PY (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué), Madame Véronique CHASSAING* (Responsable Administrative et Financière du Collège Sciences de la Santé).

Excusés : Mesdames les Professeures Marie BEYLOT-BARRY et Claire MAJOUFRE, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Valérie BERNARD, Fanny PELLUARD-NEHME, Isabelle REDONNET-VERNHET, Chantal BERGEY et Brigitte LLANAS, Monsieur le Professeur Didier GRUSON, Messieurs les Docteurs Cédric GIL-JARDINÉ et Aurélien TRIMOUILLE, Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine).

7 de ces membres ont donné pouvoir.

* personnalité invitée à titre consultatif et membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>

2. Textes officiels

- Ministère de la Santé et de la Prévention

- [Arrêté du 27 novembre 2023 \(J.O. du 21 décembre 2023\) potant ouverture des examens cliniques objectifs structurés donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2024-2025.](#)

Monsieur le Doyen indique aux membres du Conseil, qu'à la demande du CNG, les étudiants devant repasser l'ECN lors des ECOS facultaires et test du mois de mars ne pourront pas être inscrits sur la plateforme ECOS-CNG. Monsieur MERVILLE propose de recevoir les étudiants concernés de manière individuelle (8 étudiants) et de leur proposer une validation de cette partie de leur ECOS avec un certificat de compétence clinique.

- [Arrêté du 18 décembre 2023 \(J.O. du 21 décembre 2023\) fixant le calendrier d'organisation dans les universités ou établissements de la seconde session des épreuves dématérialisées donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2024-2025.](#)

Monsieur MERVILLE indique que 37 étudiants sont concernés par la seconde session.

- [Arrêté du 19 décembre 2023 \(J.O. du 21 décembre 2023\) portant ouverture des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2024-2025.](#)

- [Arrêté du 22 décembre 2023 \(J.O. du 23 décembre 2023\) modifiant le montant des indemnités des gardes des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des personnels enseignants et hospitaliers et des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé.](#)

- [Arrêté du 26 décembre 2023 \(J.O. du 29 décembre 2023\) modifiant l'arrêté du 18 décembre 2023 fixant le calendrier d'organisation dans les universités ou établissements de la seconde session des épreuves dématérialisées donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2024-2025.](#)

Monsieur le Doyen indique que les étudiants sont vivement encouragés à se présenter pour ne pas être bloqués au moment des réinscriptions en octobre. Monsieur SIBON appuie sur l'importance de la présence de chacun.

Monsieur MERVILLE demande aux élus étudiants de faire également un rappel aux étudiants concernés.

Monsieur DEHAIL indique que les effectifs d'internes de la rentrée précédente s'élevaient à environ 8200 étudiants classés au niveau national et, qu'au vu du nombre d'étudiants devant passer la seconde session, le risque de déficit d'internes pour la prochaine rentrée pourrait s'élever à 2000 étudiants (environ 200 étudiants pour la région Nouvelle-Aquitaine).

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- [Arrêté du 22 décembre 2023 \(J.O. du 31 décembre 2023\) modifiant l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif à la rémunération des chefs de clinique des universités de médecine générale.](#)

- [Décret du 5 janvier 2024 \(J.O. du 7 janvier 2024\) portant nomination, titularisation et affectation \(enseignement supérieur\).](#)

- LOIS

- [LOI n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 \(J.O. du 28 décembre 2023\) visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels \(1\).](#)

3. Informations

- [Formation courte sur « les troubles du sommeil : des troubles du sommeil aux comportements de santé »](#)

Monsieur le Doyen apporte des précisions aux membres du Conseil sur les modalités de cette formation. Elle a déjà été votée au précédent Conseil d'UFR.

- [Liste des médecins du Golfe souhaitant bénéficier d'une inscription dérogatoire en DES en novembre 2023](#)

Monsieur MERVILLE communique les noms des médecins concernés et ajoute qu'ils sont déjà en fonction :

- Arabie Saoudite :

DULLAHREEM ENAYAH, Anatomie et cytologie pathologiques et BANDAR ALMEERABDULLAH, Médecine physique et de réadaptation

- Bahrein :
SHAIKHA ABDULRAHMAN MUSAMEH, Médecine cardiovasculaire

- Qatar :
FATEMA M. AL HAIL, Gynécologie médicale

➤ Rappel de l'existence de la plateforme CNAÉ (Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiantes et Étudiants)

Monsieur le Doyen indique qu'une large diffusion a été faite et qu'il s'agit d'une plateforme de référence pour tous les étudiants éprouvant une situation de mal-être.

La plateforme Cnaé est joignable au 0 800 737 800 et ouverte de 10 heures à 21 heures en semaine et de 10 heures à 14 heures le samedi.

➤ Modification de la grille SIAPS

Monsieur MERVILLE précise que l'ITEM « Formation à l'enseignement Hybride » a été rajouté. Cette grille est disponible sur le site du Collège Santé.

➤ Présentation du calendrier des EDN provisoires

Les épreuves auront lieu du 15 au 17 juillet 2024 . Un groupe de pilotage, dont fait partie Monsieur MERVILLE, a été établi pour coordonner les 33 universités.

4. Présentation du budget 2024

➤ Présentation de la courbe d'évolution

Monsieur le Doyen présente l'évolution de la dotation et note une réduction de 47% du budget de fonctionnement depuis 2014.

Madame LIGUORO demande s'il est possible d'avoir une visibilité des dotations des différents Collèges de l'Université de Bordeaux ; Madame CHASSAING indique que cela est possible.

Il est rappelé que le budget est voté en Conseil d'Administration et validé notamment par les représentants du Collège, Monsieur Vincent DOUSSET et Madame Aurélie BEDEL.

Monsieur DUBUS déplore un manque de visibilité de la répartition de la dotation et des critères de redistribution de celle-ci au niveau central.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Présentation de la ventilation du périmètre des dépenses par activités

Monsieur le Doyen indique qu'il s'agit de la première année, en 10 ans, au cours de laquelle seule une baisse de quelques milliers d'euros est observée (relative à l'augmentation des frais liés à la téléphonie et au réseau).

Monsieur le Doyen présente donc la répartition de la dotation entre l'UFR Sciences médicales, le Département de Médecine Générale et le Département de Médecine Spécialisée.

Les dépenses prévisionnelles de 2024 sont ajustées en fonction de l'exécution budgétaire de 2023.

Tout comme l'année passée, la dotation ne permet pas de financer les dépenses. Les dépenses à financer sur d'autres ressources sont estimées à 75 000 €.

- Date limite de demande d'utilisation des crédits pédagogiques et des D.U. – D.I.U

La date limite est fixée **au vendredi 25 octobre 2024**.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable (22 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions).

5. Troisième cycle

- Demande de création de D.U. - D.I.U

Intitulé du diplôme	Responsable(s)
D.U. de spécialisation en médecine légale et expertises médicales destiné aux médecins de l'Ile Maurice	Docteur Larbi BENALI Docteur Alain MIRAS (co-responsable)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Demande de modifications de D.U. - D.I.U

Intitulé du diplôme	Responsable
D.U. patient formateur au parcours en soins chroniques	Professeur Jean-Luc PELLEGRIN Docteur Isabelle RAYMOND (co-responsable)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

6. Questions diverses

➤ Monsieur SIBON demande si le Conseil a obtenu la présentation des avancements et, notamment, le texte officiel sur les titularisations des nouveaux nommés. Monsieur DUBUS indique que, pour l'instant, rien n'a été transmis et que cela devrait arriver fin février / début mars.

➤ Monsieur DEHAIL souhaite faire une remarque concernant le respect des horaires de stage des étudiants de 2^{ème} cycle : certains terrains de stage ne respectent pas l'horaire de fin de journée ; il est donc rappelé qu'il est obligatoire que les étudiants en stage continu soient libérés à 16 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Prochaine réunion : Lundi 5 février 2024

Bordeaux, le 15 janvier 2024

Pr Pierre MERVILLE

Doyen de la Faculté de Médecine